

Image not found or type unknown



Les avis de paiement assedic

Par **Sébastien**, le **28/02/2010** à **11:11**

Bonjour,
Faut il conserver les avis de paiement de l'ASSEDIC pour le calcul de la retraite ?
Je sais qu'il faut les garder pendant 5 années au cas ou ils réclameraient des trop perçu mais pour la retraite, j'ignore si on en a besoin.
A bientôt ! :)